



# **BOURSES DU TRAVAIL :** **CE NE SONT PAS DES « LARGESSES »,** **C'EST UN BUTIN DE GUERRE SOCIALE**

communiqué de la CNT-SO - 27 juillet 2026

Carcassonne a fait la une, et pour cause : le maire Rassemblement national Christophe Barthès a mis fin, le 30 avril, à la mise à disposition des locaux de la Bourse du travail à la CGT, la CFDT, Solidaires et la FSU, au motif que ces organisations auraient « profité trop longtemps des largesses des contribuables » — la vérité étant qu'elles avaient eu le tort de manifester contre son élection. Un commissaire de justice est venu constater l'occupation des lieux le 1er juin, et le maire en est réduit, en plein conseil municipal, à asperger d'eau les syndicalistes venus protester.

Mais il serait faux — et politiquement désarmant — de n'y voir que l'irruption de l'extrême droite dans un paysage jusque-là paisible. L'offensive contre les Bourses du travail a commencé au début des années 2000, et elle a d'abord été conduite par des municipalités de droite ordinaire, parfois de gauche : instauration de loyers et de conventions d'occupation payantes là où la gratuité était la règle depuis un siècle, relogement des unions locales dans des « mai-sons des syndicats » excentrées et fonctionnelles, revente ou reconversion commerciale des bâtiments historiques.

Troyes en est le cas d'école. Dès 2006, la municipalité de François Baroin décidait la reconversion de la Bourse du travail de la place Jean-Jaurès, au nom d'une « offre commerciale forte » pour redynamiser le centre-ville. Les organisations syndicales ont dû déguerpir ; le bâtiment est passé sous bail emphytéotique à un opérateur privé, promis à la brasserie et au commerce. Le même scénario a visé Romilly-sur-Seine, Saint-Ouen, et bien d'autres. À Béziers, Robert Ménard tentait dès 2020 d'expulser les syndicats pour y installer sa police municipale. Le processus est si constant qu'un rapport de l'IGAS lui était déjà consacré en 2012 et que les questions parlementaires sur la remise en cause de la gratuité se succèdent depuis dix ans. La CGT recense aujourd'hui une soixantaine de Bourses menacées d'expulsion, de fermeture ou d'entraves.

Ce que l'extrême droite apporte, ce n'est donc pas l'idée : c'est la brutalité du geste et l'aveu du motif. Là où les autres invoquaient l'urbanisme, l'attractivité ou les finances communales, Barthès dit tout haut qu'il sanctionne des organisations pour avoir manifesté contre lui. L'habillage tombe, la logique reste la même.

## **L'EXPULSION N'EST QU'UNE MÉTHODE : IL Y A AUSSI L'ABANDON**

Car il existe une seconde voie, plus lente et infiniment plus présentable : ne rien faire. Ne pas expulser, ne pas dé-noncer la convention — simplement cesser d'entretenir. Le bâtiment se dégrade, les infiltrations gagnent, les faux plafonds tombent, l'électricité devient dangereuse, l'amiante ressort. Un beau jour, une commission de sécurité constate le péril et la fermeture s'impose d'elle-même, sans que personne ait eu à assumer une décision politique. Cette voie-là, ce ne sont pas seulement des municipalités de droite qui l'empruntent.

À Bordeaux, la Bourse du travail du cours Aristide-Briand — palais Art déco de Jacques d'Welles inauguré le 1er mai 1938, classé monument historique en juin 1998 — a vu ses faux plafonds s'effondrer dans le grand hall, désormais interdit au public, à la suite d'infiltrations imputées à des malfaçons de chantier ; s'y ajoutent l'insécurité électrique et l'amiante. Il a fallu que la CGT lance en 2024 (alors même que la municipalité était dirigée par un écologiste) une pétition et un comité de sauvegarde pour obtenir des promesses de travaux, chiffrés en années et en millions. Le bâti-ment que la ville exhibe chaque année aux journées du patrimoine est celui-là même qu'elle laisse prendre l'eau.

Dans la Vienne, les Bourses de Poitiers et de Châtellerauld figurent toutes deux sur la carte des soixante Bourses menacées publiée par la CGT en février. À Poitiers, on parle de « reloger » les syndicats depuis 2009 : les

maires (socialiste puis écologiste) se succèdent, le dossier s'enlise, et la convention d'occupation court jusqu'au 31 décembre 2027 — après, on verra. À Châtellerauld, où la Bourse a fêté son centenaire en 2012, le bâtiment est vétuste faute des ré-novations nécessaires. À Cahors, et dans bien d'autres préfectures, le scénario est le même.

À Paris, le conseil d'arrondissement de Paris-Centre votait en mars 2025 un vœu — porté par les seuls élus socia-listes, avec le soutien de la maire de Paris — demandant la transformation d'un bâtiment de la Bourse du travail en logements sociaux et en hébergement d'urgence. On oppose ainsi les besoins des travailleur·euses à leurs propres moyens d'organisation, en se donnant le beau rôle. À Nice, les syndicats n'ont jamais pu réintégrer le bâtiment historique à l'issue des travaux, contrairement à ce qui leur avait été promis.

Que ces bâtiments soient classés ne protège rien de ce qui compte. On classe la façade, les grilles en fer forgé, les décors peints — et on laisse mourir l'usage. C'est même la forme la plus achevée de la neutralisation : faire du lieu de l'organisation ouvrière un objet de patrimoine, une curiosité d'architecture qu'on visite une fois l'an, vidée de la classe qui l'a bâtie. Le RN veut nous mettre dehors ; d'autres préfèrent nous laisser dedans jusqu'à ce que le plafond nous tombe dessus. Le résultat est identique, et il n'a pas besoin d'être voté.

La CNT-SO apporte son soutien plein et entier aux équipes syndicales menacées d'expulsion, à Carcassonne et par-tout ailleurs, comme à celles qu'on laisse s'user dans des bâtiments qu'on n'entretient plus. Sur ce terrain, il n'y a pas de nuance à faire : ce qui est attaqué, ce n'est pas telle ou telle confédération, c'est le droit matériel des travailleur·euses à disposer d'un lieu à elles et eux.

## CES MURS, PERSONNE NE NOUS LES A OFFERTS

Il faut rappeler d'où viennent les Bourses du travail, parce que la mémoire est ici une arme. Elles ne sont pas une fa-veur municipale, ni un service public accordé par la bienveillance des édiles. Elles sont l'œuvre du syndicalisme révolutionnaire de la Belle Époque : la Fédération des Bourses du travail, animée par Fernand Pelloutier à partir de 1892, en a fait le laboratoire de l'autonomie ouvrière — placement, secours de route, caisses de chômage, bibliothèques, cours professionnels, éducation intégrale du producteur. La « double besogne » avant l'heure : résister aujourd'hui, préparer la société de demain.

Les municipalités qui ont financé ces bâtiments l'ont fait sous la pression, pour canaliser un mouvement qu'elles ne pouvaient plus ignorer — et elles n'ont jamais cessé, depuis, d'essayer de reprendre d'une main ce qu'elles avaient lâché de l'autre. Fermetures, mises sous tutelle, chantages à la subvention : ce que fait aujourd'hui un maire d'extrême droite, des préfets et des conseils municipaux le tentaient déjà en 1900.

C'est de cette tradition-là que la CNT-SO est directement issue. Nous ne défendons donc pas un patrimoine : nous défendons une conquête.

## DIJONS LES CHOSES FRANCHEMENT

Nous serions malhonnêtes de nous taire sur un point. Depuis des décennies, les syndicats révolutionnaires — la CNT hier, la CNT-SO aujourd'hui, comme d'autres organisations de lutte — se sont vu refuser l'accès à ces mêmes Bourses du travail par les organisations qui les administrent. Portes closes, salles « indisponibles », critères de représentativité opposés à des équipes pourtant implantées dans les boîtes, refus d'affiliation aux unions locales. Les héri-tiers autoproclamés de Pelloutier ont trop souvent traité comme une propriété privée ce que le mouvement ouvrier avait bâti comme un bien commun.

Nous le disons sans arrière-pensée tactique et sans le monnayer : notre solidarité n'est conditionnée à rien. Mais nous maintenons notre exigence — les Bourses du travail doivent être ouvertes à toutes les organisations de travailleur·euses en lutte, sans filtre de représentativité, et gérées comme telles. C'est la seule position cohérente pour qui les défend au nom de leur histoire.

” **ces murs,  
personne  
ne nous  
les a offerts**

## LE PEU QUI RESTE EST DÉJÀ DE TROP

Reste l'essentiel, et c'est peut-être le plus instructif. Le syndicalisme majoritaire s'est, dans sa masse, largement adapté au capitalisme : institutionnalisé par la représentativité, financé par des fonds paritaires et des subventions publiques, absorbé par le « dialogue social », co-gestionnaire d'à peu près tout ce qu'il devrait combattre. Il a désarmé, et nous n'avons cessé de le dire.

Et pourtant : le peu qu'il conserve encore de capacité de résistance — quelques centaines de personnes dans la rue contre l'extrême droite, un local où l'on peut se réunir sans autorisation patronale, une union locale qui aide un·e salarié·e aux prud'hommes — ce peu-là est déjà de trop. Trop pour un maire RN, trop pour les municipalités de droite qui l'ont précédé sur ce terrain, trop même pour des majorités de gauche qui n'y voient plus qu'une ligne budgétaire et un bâtiment coûteux, trop pour un patronat qui rêve d'en finir avec les « corps intermédiaires ». Voilà ce que révèle l'offensive en cours : la bourgeoisie n'attend pas que le mouvement ouvrier redevienne dangereux pour frapper. Elle frappe le résidu, préventivement, pour que rien ne repousse.

Que celles et ceux qui pensaient acheter la paix sociale par l'intégration en tirent la leçon. Il n'y a pas de statut protecteur, pas de reconnaissance institutionnelle, pas de subvention qui tiennent quand le rapport de forces s'inverse. Rien ne protège un syndicat que sa capacité à mobiliser les travailleur·euses.

## CE QUE NOUS DÉFENDONS

Le maintien de toutes les organisations syndicales dans les Bourses du travail, et l'abandon immédiat des procédures d'expulsion et des conventions payantes.

L'entretien effectif des bâtiments, obligation à laquelle aucune municipalité ne peut se soustraire : laisser pourrir un local est une expulsion différée, et un classement au titre des monuments historiques ne vaut rien s'il ne protège que la pierre.

L'ouverture des Bourses à toutes les organisations de lutte, sans condition de représentativité.

L'indépendance syndicale, qui suppose de se financer d'abord par les cotisations de ses adhérent·es. Un syndicat dont les moyens dépendent du bon vouloir d'un maire est un syndicat qui a déjà une main attachée dans le dos.

La riposte par la mobilisation, sans s'en remettre aux seuls recours juridiques ni aux missions gouvernementales : les Bourses n'ont jamais été obtenues au tribunal.

Ces locaux, le mouvement ouvrier les a arrachés. Il les défendra de la même manière.

**rien ne protège  
un syndicat  
que sa capacité  
à mobiliser  
les travailleur·euses**



demande de renseignements, adhésion : ✉ [contact@cnt-so.org](mailto:contact@cnt-so.org)

suivez l'actualité de la CNT-SO :



[cnt-so.bsky.social](https://bsky.social/cnt-so)



[cntso\\_fr](https://www.instagram.com/cntso_fr)



[cntso\\_fr](https://www.x.com/cntso_fr)



**CNTSO**



**[cnt-so.org](https://www.cnt-so.org)**